

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-123

Date de la convocation : 12/12/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 19

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLOT, Françoise PAYEN et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVEY, Désiré NANJI, Gérald LORFEUVRE, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVEY, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Désiré NANJI, M. Michel MEIS donne pouvoir à M. Gérald LORFEUVRE, M. Christophe MANEAUX donne pouvoir à Mme Valentine DION.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : LEADER : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANIMATION LEADER 2025

Vu la délibération n°DC2020/55 du Conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau pour notamment la validation et l'autorisation de demande de subventions pour des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ;

Vu la délibération n° DC2022-86 du Conseil communautaire en date du 15 septembre 2022 validant le dossier de candidature de l'Argonne Ardennaise pour la programmation LEADER 2023-2027 et approuvant la candidature de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2023-71 du Conseil communautaire du 29 juin 2023 instituant le GAL de l'Argonne Ardennaise et validant le portage juridique et financier du programme LEADER 2023-2027 ;

Vu la délibération n°DC2023-72 du Conseil communautaire du 29 juin 2023 approuvant le projet de convention relatif à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 sur le territoire ;

Considérant l'avis favorable du comité de programmation LEADER suite à consultation écrite finalisée en date du 30/10/2024 ;

Entendu l'exposé du Président,

.../...

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'animation et du fonctionnement LEADER au titre de l'année 2025 suivant :

Budget prévisionnel 2025 « Animation et fonctionnement »		
Dépenses	Frais de rémunération (2 chargés de mission)	84 326,80 €
	Frais de formation	4 190,00 €
	Frais de déplacement - Équipe technique	3 487,90 €
	Frais de déplacement - animations	4 234,00 €
	Frais de structure	1 926,00 €
	Équipement et matériel	1 832,00 €
	Frais d'information et de promotion	8 770,67 €
	Sous-Total	108 767,37 €
Recettes	Autofinancement 2c2a	21 753,47 €
	LEADER	87 013,89 €
	Sous-Total	108 767,37 €

- **AUTORISE** le Président de la communauté de communes ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT